

D'accord de ne pas être d'accord

Benoit Bourguine, professeur à l'UCLouvain

Ces dernières années il devient difficile d'aborder des sujets d'intérêt général dans le cercle familial ou amical sans mettre ces relations à l'épreuve. Qu'est-ce qui nous arrive ? Sans doute, au-delà du cercle privé, faut-il incriminer la tonalité nouvelle de la parole publique. À la faveur des différentes crises, le discours des autorités et des médias s'est fait volontiers menaçant : l'urgence imposerait des mesures inédites, l'ampleur du danger justifierait qu'on éprouve collectivement une peur bleue. L'urgence et la peur tiennent en suspens la délibération. Inutile d'évaluer la réalité de la situation et la pertinence des solutions à l'aide d'un examen contradictoire. Douter de la situation ou de la solution paraît suspect voire dangereux, là où le consensus fait partie de la solution ; d'autant qu'il n'y aurait pas d'alternative. Les experts ont parlé, comment objecter à moins d'usurper une compétence ? Dans ces conditions, ne pas être d'accord vaut exclusion. Jadis, on avait des opinions distinctes, aujourd'hui nous avons des faits différents, privant ainsi la conversation d'une base commune indispensable à la confrontation d'idées.

Comment retrouver un monde commun, le goût du débat et le sens du pluralisme de sorte qu'on puisse être d'accord de ne pas être d'accord ? Au-delà de la paix des foyers et du sort de nos amitiés, la liberté politique est en jeu. Par définition, l'éthique démocratique bannit le leitmotiv du technocrate ou de l'expert selon lequel il n'y a pas d'alternative. Ce qui concerne tout le monde doit pouvoir être discuté par tout le monde ; tout peut être dit, dans les limites de l'ordre public. Selon le droit européen, la liberté d'expression « vaut non seulement pour les “informations” ou “idées” accueillies avec faveur ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'État ou une fraction quelconque de la population. Ainsi le veulent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sans lesquels il n'est pas de “société démocratique”. »¹ La merveille de la conversation civile est à chérir comme la prune de nos yeux parce qu'elle met concrètement en œuvre l'idéal grandiose des déclarations des droits humains : nous naissons libres ; nous naissons égaux en dignité et devant la loi, indépendamment de l'origine ethnique, de la couleur de peau, du sexe, de la langue, de la religion, des opinions politiques et du lieu de naissance ; la citoyenneté investit tout un chacun d'une portion de légitimité politique qui l'habilite à participer à la réflexion et à la décision dont dépend le bien de la Cité. Parole d'expert ou savoir technocratique peuvent éclairer, mais jamais se substituer à la participation citoyenne. Avec la notion de « décence commune », Orwell plaçait le bon sens des gens ordinaires avant le jugement des intellectuels.

Pour retrouver le fil, on peut invoquer deux expériences. La première est le travail universitaire. À l'université, la quête du vrai passe par une remise en cause incessante de l'état des connaissances à l'aide d'hypothèses nouvelles, par le jeu de l'expérimentation et de la vérification. Le questionnement est d'autant plus riche que le profil des chercheurs est varié et la confrontation d'idées plus vive. Le doute et l'étonnement, le pluralisme et le dialogue contribuent au progrès des savoirs. Dès lors l'enseignement ne consiste pas d'abord en une communication de ces savoirs,

¹ Cour Européenne des droits de l'homme, AFFAIRE HANDYSIDE c. Royaume-Uni, 5493/72, Arrêt (au principal), Cour (Plénière), 07/12/1976 <https://hudoc.echr.coe.int/fre?i=001-62057>.

mais vise à travers l'apprentissage d'un langage et d'une démarche spécifiques à habiliter l'étudiant à chercher par lui-même, en marquant l'exigence et la curiosité nécessaires pour interroger les positions acquises et conquérir de nouveaux domaines de connaissance. Ne pas dire quoi penser mais placer dans les conditions de penser par soi-même – voici ce que les auteurs du récit médiatique peuvent utilement considérer. La conversation publique a besoin d'une presse et de médias qui distinguent entre information et opinion, et qui se gardent bien d'interpréter les faits dans le sens d'une orthodoxie fixée d'avance ; elle a besoin de médias qui sachent donner place à de véritables débats d'idées, ouverts à la plus large représentation possible d'opinions. Que signifie l'émergence de médias alternatifs sinon le signe que des voix raisonnables et des réalités indubitables ne trouvent pas place dans la parole publique ?

Seconde expérience, celle du concile Vatican II dans l'adoption de la liberté religieuse en 1965. La teneur des débats est instructive. Deux options s'affrontent : d'un côté, reconduire la jurisprudence constante de l'Église catholique depuis le IV^e siècle qui revendique un statut privilégié auprès de l'État, au titre de religion véritable ; de l'autre, entrer dans la modernité politique en reconnaissant la neutralité religieuse de l'État et le droit des autres cultes à un exercice public. C'est cette dernière option qu'a choisie le concile, au nom de la dignité humaine : chaque conscience est libre dans la recherche de la vérité ; sa dignité consiste précisément à décider librement de sa destinée. L'argument contraire, véritable axiome de l'intégrisme, soutient que, l'erreur n'ayant pas de droit, on ne saurait lui permettre de s'exprimer. Exclure toute autre voix que la sienne sous prétexte qu'on a toute la vérité : en un temps où la censure et le contrôle de l'information reviennent à la mode, où des escouades d'infailibles « fact checkers » sont dépêchés pour lutter contre la désinformation, il faut rappeler que, dans l'espace démocratique, la quête jamais achevée du juste et du vrai, qui fait la noblesse de la conversation civile, passe par le respect des libertés publiques et le pluralisme des points de vue.